

**iMio scrl**

Rue Léon Morel, 1  
5032 Isnes  
[contact@imio.be](mailto:contact@imio.be)  
Tel : 081/58.61.00  
Fax : 081/58.61.29

Administration communale de Mouscron  
A l'attention des Bourgmestre et Echevins  
Grand'Place, 1  
7700 MOUSCRON

Isnes, le 11/10/2023.

**Concerne** : Assemblées générales ordinaire de l'intercommunale IMIO – convocation des associés.  
**Votre personne de contact** : Frédéric Rasic, Directeur Général – [s.fresnault@imio.be](mailto:s.fresnault@imio.be)

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous informer de notre prochaine Assemblée générale ordinaire qui se tiendra dans les locaux du Business Village Ecolys by Actibel - Avenue d'Ecolys 2 à 5020 Suarlée (Namur) le mardi **12 décembre 2023 à 18h00**.

**Ordre du jour de l'AG ordinaire :**

Accueil : Présentation des nouveaux produits et services (estimation 30')

1. Présentation du plan stratégique 2024-2026.
2. Présentation et approbation du budget et de la grille tarifaire 2024.

Nous vous saurions gré de veiller à ce qu'une réunion de votre Conseil communal se tienne avant cette date afin de lui permettre de délibérer sur l'ordre du jour de notre Assemblée Générale.

Une seconde assemblée générale ordinaire est dès à présent convoquée pour le **mardi 19 décembre 2023** à 18 heures, dans les locaux d'iMio - Parc Scientifique Créalys - Rue Léon Morel, 1 - 5032 les Isnes (Gembloux). Celle-ci délibérera valablement sur les objets figurant à l'ordre du jour, quelle que soit la représentation en application de l'article 28 des statuts. Cette convocation sera rétractée si le quorum de présence est atteint lors de la première assemblée générale.

Nous vous invitons à télécharger les annexes ainsi que le modèle de délibération à l'adresse suivante :

<http://www.imio.be/documents>

Cliquer sur "Je suis un membre"

identifiant : mandataire

mot de passe : mandataireim1o

Attention au « I » majuscule d'IMIO après mandataire.

Collectivité : iMio, IC (NE PAS CHANGER)

**ATTENTION ! Cette convocation n'est pas envoyée à vos représentants. Nous vous prions dès lors de les informer.**

Afin de garantir la publicité garantie par l'article L1523-13 du CDLD, l'Assemblée générale du second semestre sera ouverte au public.

Dans le cas où vos 5 représentants n'ont pas été désignés, merci de nous faire parvenir le document de délégation à télécharger également.

Nous restons à votre disposition pour toute information relative aux modalités pratiques de l'organisation de l'assemblée générale.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos respectueuses salutations.



Marc Barvais  
Président



Philippe Dubois  
Vice-Président